

CONSEIL MUNICIPAL DU 08 JUILLET 2016
COMPTE RENDU

ORDRE DU JOUR

- Urbanisme
- FPIC
- Participation frais scolaire école publique Saint Félicien
- Tarif location sous-sol salle des fêtes
- Questions diverses

Membres Présents :

Maurice AUDRAS, Jacques FRANCOIS, Alain MESBAH SAVEL, Delphine ANDRE, Baptiste LIVERSET, Bernard MAGNOULOUX, Thibaut MAZET, Françoise PONSONNET,

Absents :

Nadège FRACHISSE (pouvoir à Delphine ANDRE), Jérôme MONTAGNE (pouvoir à Maurice AUDRAS), Myriam DEYGAS, Philippe LARNAUD, Nathalie VILET, Bernard VICTOURON (pouvoir à Alain MESBAH SAVEL)

Urbanisme :

Communauté de Communes du Pays de Saint-Félicien :

Jacques FRANCOIS informe le conseil municipal que sa démission du poste de vice-président de la Communauté de Communes du Pays de Saint-Félicien a été acceptée. Madame le Maire de Colombier le Vieux a été élu vice-présidente et Maurice AUDRAS membre du bureau.

Répartition du Fonds de péréquation des ressources intercommunales et Communales.

La communauté de communes du pays de Saint-Félicien a opté pour la répartition « dérogatoire libre » afin de permettre le versement de la totalité de la part communale à la Communauté de communes.

Pour la commune de St Victor le montant reversé à la CCPSF est de 11708 euros.

Le conseil municipal n'approuve pas le choix d'option proposé par la Communauté de Communes et n'autorisent pas le versement de la totalité de la part communale à la communauté de communes.

Vote à bulletins secret : Contre la proposition de la CCPSF 11 voix, Pour la proposition 0 voix

Un point est fait sur le projet de transformation de l'école des Frères à Saint-Félicien en Hôtel ; les regroupements de communauté de communes inquiètent les élus sur le financement de cet investissement et les frais de fonctionnement qui en découleront

PARTICIPATION FRAIS SCOLAIRE ST FELICIEN

13 enfants de la commune de Saint-Victor sont scolarisés à l'école publique de Saint-Félicien, la participation par élève demandé par la commune de St Félicien est de 523.42 Euros . Le montant total de la participation est de 6123.98 Euros.

Vote à l'unanimité

MISE A DISPOSITION DU SOUS SOL DE LA SALLE DE POUYOL

L'Association Chantelermuze utilise le sous-sol de la salle des fêtes de Pouyol pour les cours de Zumba, le conseil municipal accepte la mise à disposition moyennant la somme annuelle de 500 Euros.

Adopté à l'unanimité

LOTISSEMENT DU CHARENCEY

La situation comptable nécessite l'ouverture d'une opération avec option TVA

Adopté à l'unanimité

Un lot est vendu et deux lots sont réservés.

PERSONNEL COMMUNAL

Deux contrats aidés sont actuellement en activité aux services techniques. Y a-t-il une possibilité de titularisation à l'avenir ? Ou ces emplois seront maintenus en contrats aidés ?

Dès que le territoire et les compétences de la Communauté de Communes seront connus la situation des emplois aidés sera étudiée.

PASSAGE DE L'ARDECHOISE

Un compte rendu financier sera établi pour le prochain conseil municipal. L'animation et le portique placé sur le square de la Fontaine ont été appréciés.

RENOVATION DU BOULODROME

L'appel d'offres est terminé, le montant total des travaux est inférieur à 80000 euros. Un dossier de demande d'aide a été transmis à la Région Auvergne Rhône Alpes

RENOVATION DES GITES DE CHANTELERMUZE

Les façades des 8 gîtes de 4 places seront rénovées à l'automne

EGLISE DE SAINT VICTOR

Les travaux sont terminés, il reste la peinture et la pose de rosaces de la porte latérale

DIVERS

2 bacs à fleurs ont disparu des escaliers de l'église, une plainte a été déposée à la gendarmerie.

Trois vitres de protection des vitraux de l'église sont cassées.

Une habitation est actuellement alimenté en électricité par un groupe électrogène posé par ERDF suite à des dégradations volontaires sur un poteau par un voisin. Plainte a été déposée à la gendarmerie pour dégradation de bien public.

Prochain conseil municipal le 9 septembre 2016 à 20 h 30